

**AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE
D'UN APPARTEMENT, D'UNE CAVE ET D'UN SECHOIR**
sis sur la Commune de **SCIONZIER** (Haute-Savoie),
190 Rue du Collège, dans une copropriété dénommée « Les Primevères »

MISE A PRIX : 20.000 € (VINGT MILLE EUROS), frais en sus

Fixée au **JEUDI 02 AVRIL 2020 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dénommée **CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE**, Société Coopérative à capital et personnel variables régie par le Livre V du Code Rural, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 302 958 491, dont le siège social est sis PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985 ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

DÉSIGNATION DES BIENS : sur la Commune de **SCIONZIER** (Haute-Savoie), 190 Rue du collège, dans un ensemble immobilier dénommé « Les Primevères », cadastré **section O n° 64** (12a 55ca), formant le lot numéro 1 du Lotissement communal du CROZET.

Soit les lots :

- **n° 2** : dans le bâtiment A1, escalier E1, *un appartement d'une surface Loi Carrez totale de 67,03 m²* comprenant entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, WC. Et les 592/10.000^e de la propriété du sol et des parties communes.
- **n° 21** : dans le bâtiment A1, escalier E1, *une cave*. Et les 3/10.000^e de la propriété du sol et des parties communes.
- **n° 28** : dans le bâtiment A1, escalier E1, au sous-sol *un séchoir*. Et les 2/10.000^e de la propriété du sol et des parties communes.

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SELARL Jean-Marie HUGON, Huissier de Justice à TANINGES, le 04.03.2016 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 12.05.2016 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°16/00683, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : une visite sera organisée par la SAS SAGE ET ASSOCIES le VENDREDI 20 MARS 2020 de 16 heures à 17 heures.

ENCHÈRES : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

